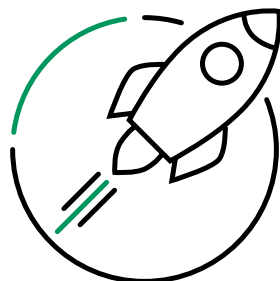


# Le guide visuel des ETF



## A découvrir dans ce guide...

- ✓ **Pourquoi investir** est essentiel pour construire votre avenir financier
- ✓ Le fonctionnement simple et puissant des **intérêts composés**
- ✓ Ce que sont les **actions, indices** et ETF (Exchange-Traded Funds)
- ✓ Les **différents types d'ETF** : passifs, actifs, ESG
- ✓ Les **enveloppes** pour investir
- ✓ Une méthode accessible pour **investir progressivement**



**BNP PARIBAS**  
**ASSET MANAGEMENT**

# Sommaire

- 1 Pourquoi Investir ?**
- 2 La mécanique des intérêts composés**
- 3 Les actions**
- 4 Les indices boursiers**
- 5 Les ETF (Exchange Traded Fund)**
- 6 Les ETF actifs**
- 7 Les ETF ESG**
- 8 Les enveloppes pour investir**
- 9 Les ETF éligibles au PEA**
- 10 Comment investir sur le long terme ?**

# BNP Paribas Asset Management

**BNP Paribas Asset Management (BNPP AM)** est le métier de gestion d'actifs de BNP Paribas, un groupe bancaire de premier plan en Europe à portée internationale. Parmi les trois principaux gestionnaires d'actifs en Europe, BNPP AM gère plus de 1 600 milliards d'euros d'actifs<sup>1</sup> pour des clients institutionnels, entreprises et investisseurs individuels à travers le monde, combinant des capacités gestion d'actifs liquides et alternatifs. Elle gère notamment des fonds négociés en bourse (ETF) et des fonds indiciels, représentant un total d'actifs sous gestion de 73 milliards d'euros à la fin décembre 2025<sup>2</sup>.

Nous proposons une large gamme de solutions actives et passives, incluant des ETF et des solutions indicielles, couvrant l'ensemble des classes d'actifs, des zones géographiques, des secteurs et des thématiques.

82 % de la gamme ETF de BNPP AM est classée comme SFDR Article 8 ou 9.

La gamme d'ETF de BNPP AM s'appuie sur **trois axes principaux** :

- ✓ **La diversification** des investissements
- ✓ Des solutions coeur de portefeuille avec une expertise **sur l'investissement durable**
- ✓ Le **développement** de thématiques porteuses

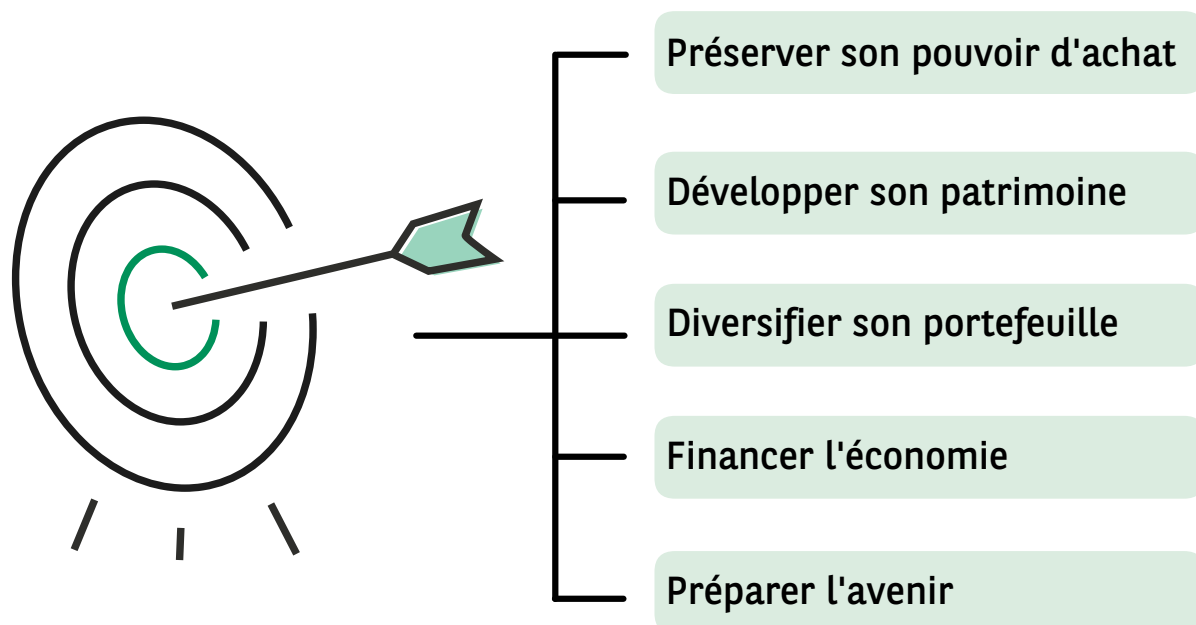
Ces produits sont conçus pour offrir aux investisseurs des solutions à la fois **polyvalentes, rentables et liquides** qui répondent aux attentes de chacun des investisseurs. La gamme d'ETF et de fonds indiciels est éligible en **compte titres, PEA, (Plan d'épargne Actions), Assurance Vie, PER (Plan d'Épargne Retraite) et Epargne Salariale**.

1. Source des AUM combinés AXA Investment Managers et BNP Paribas Asset Management : au 30 septembre 2025, BNPPAM.

2. Source des AUM BNP Paribas Asset Management uniquement: au 30 Décembre 2025, BNPPAM.

# Pourquoi investir ?

Investir, c'est **mettre son capital au service de ses objectifs** avec des actifs capables de créer de la valeur dans le temps. Cette démarche vise à **préserver** son pouvoir d'achat, **développer** son patrimoine sur le long terme et **participer** au financement de l'économie



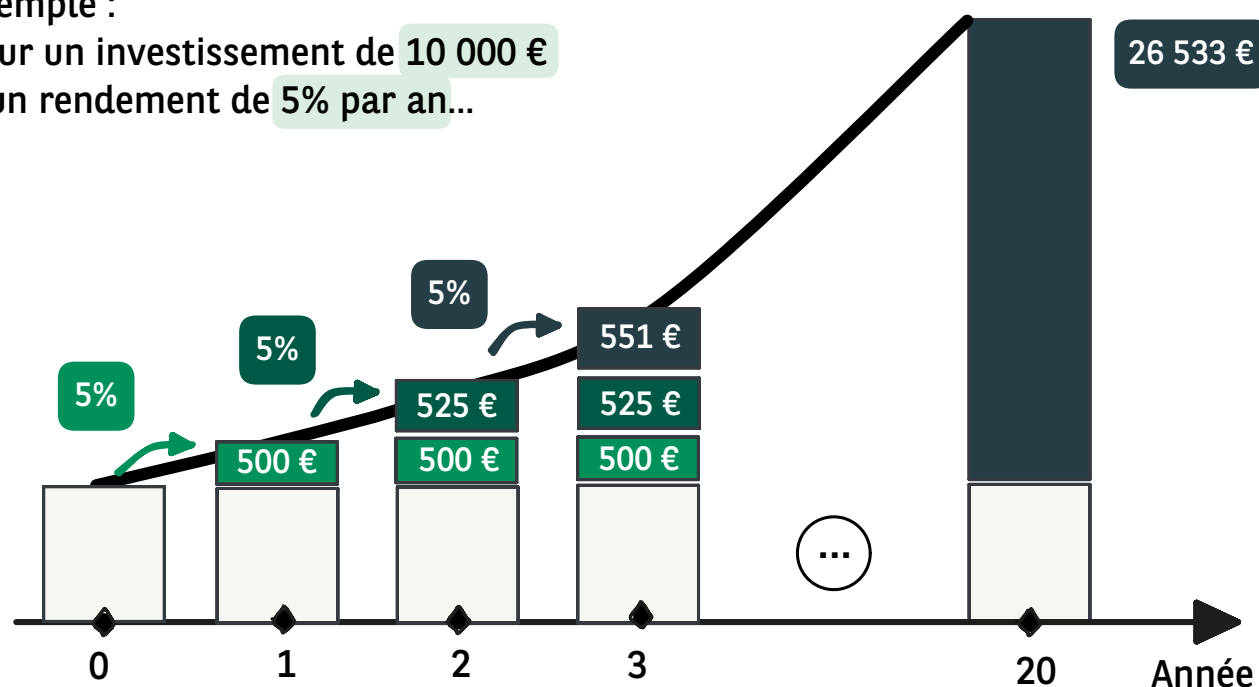
- ✓ **Préserver et développer** son patrimoine face à l'inflation
- ✓ **Se créer des revenus complémentaires** à court, moyen ou long terme et préparer son avenir financier
- ✓ **Contribuer au financement** d'entreprises et de projets d'avenir, notamment liés à la transition environnementale
- ✓ **Préparer ses objectifs de long terme** : préparer sa retraite, acquérir de l'immobilier, préparer la transmission de son patrimoine, études des enfants, etc

# La mécanique des intérêts composés

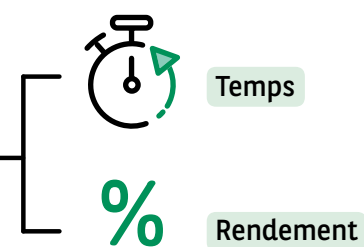
Investir permet de bénéficier des intérêts composés qui reposent sur le principe suivant : les intérêts générés par un capital **sont réinvestis pour produire** eux-mêmes de nouveaux intérêts. Chaque période, les intérêts s'ajoutent au capital initial, ce qui augmente la base sur laquelle sont calculés les futurs intérêts, créant ainsi un **effet exponentiel** ou «effet boule de neige».

Exemple :

Pour un investissement de 10 000 €  
à un rendement de 5% par an...

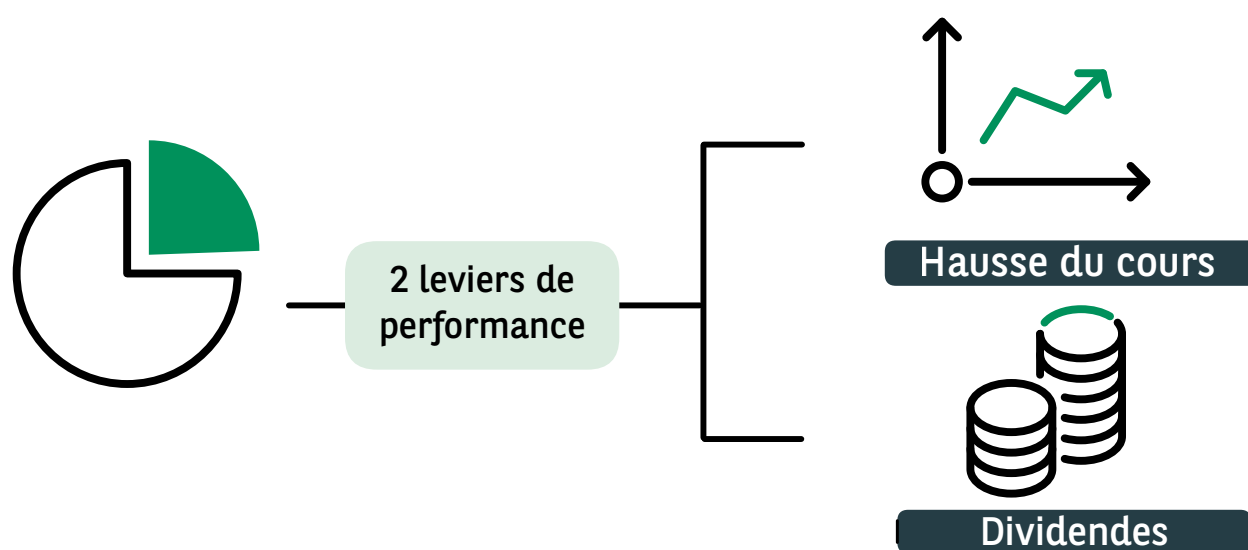


- ✓ Les **intérêts générés** chaque année produisent eux-mêmes des intérêts les années d'après
- ✓ Les **deux effets de levier** de la mécanique
- ✓ Plus vous investissez **longtemps**, plus le temps agit comme un **levier puissant**
- ✓ Cumulé avec le **rendement**, les intérêts s'accumulent et vous permettent de faire fructifier votre capital



# Les actions

Une action d'entreprise est **un titre de propriété** qui représente une part du capital d'une société. Acheter une action, c'est **devenir propriétaire** d'une petite partie de l'entreprise, **avec des droits** comme participer aux décisions et percevoir une part des bénéfices appelés dividendes.



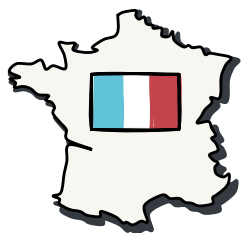
- ✓ **Premier levier de performance** : la hausse du cours de l'action, qui reflète la valorisation de l'entreprise sur le marché
- ✓ **Deuxième levier** : les dividendes, revenus réguliers versés aux actionnaires à partir des bénéfices
- ✓ **Performance moyenne** des actions mondiales (indice MSCI World) : environ 8% par an sur les 30 dernières années



Investir en actions implique de **la volatilité**, avec un risque de perte en capital

# Les indices boursiers

Un indice boursier est un indicateur qui mesure la **performance globale d'un groupe d'actions** ou d'actifs financiers sur un marché. En résumé, c'est comme une « moyenne » qui suit **l'évolution de plusieurs titres** pour donner une idée de la santé et de la tendance du marché ou d'un secteur précis.



## CAC 40

Cotation Assistée en Continu  
40 plus grandes entreprises françaises cotées sur Euronext Paris



## DAX 40

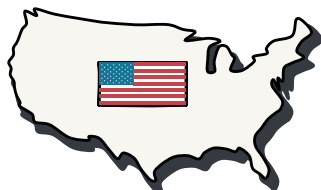
40 plus grandes entreprises allemandes

## FTSE 100

100 plus grandes entreprises de la Bourse de Londres

## Eurostoxx 50

50 premières valeurs de l'indice européen Euro Stoxx



## S&P500

500 valeurs cotées aux NYSE (New York Stock Exchange)

## Nasdaq 100

Les 100 plus grandes valeurs cotées au Nasdaq



## MSCI World

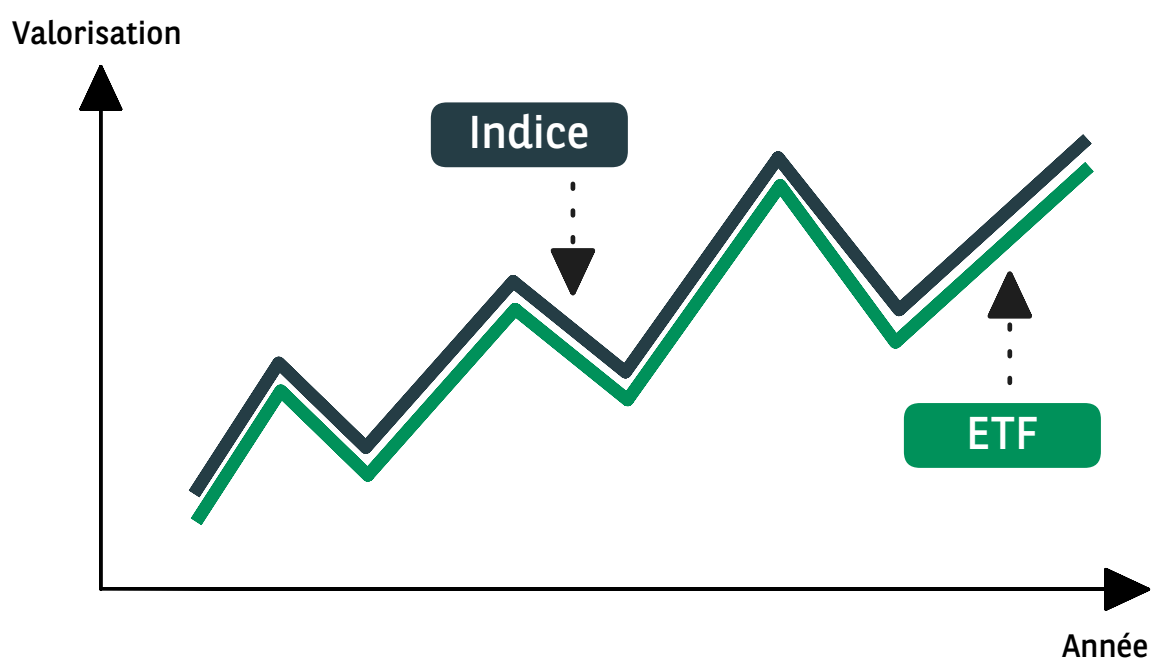
Considéré comme l'indice mondial des actions. MSCI World comprend environ 1 300+ entreprises de 23 pays développés

Les **ETF** permettent **d'investir simplement sur ces indices**. En combinant quelques ETF diversifiés, on peut construire un « cœur de portefeuille » **solide et accessible**.

# Les ETF

Un ETF (Exchange Traded Fund) est un **fonds d'investissement coté en Bourse**, qui vise à **répliquer la performance** d'un indice boursier.

Il permet d'acheter en une seule transaction un **panier diversifié d'actions ou d'obligations**, avec des **frais généralement faibles** et une grande liquidité.



- ✓ **Façon simple et accessible** d'investir sur un marché entier ou une thématique précise
- ✓ **Frais de gestion faibles**, souvent bien inférieurs aux fonds traditionnels
- ✓ **Diversification instantanée** avec un seul produit, réduisant le risque spécifique sur un seul titre



**BNP Paribas Asset Management** est une société de gestion du groupe BNP Paribas qui propose des ETF

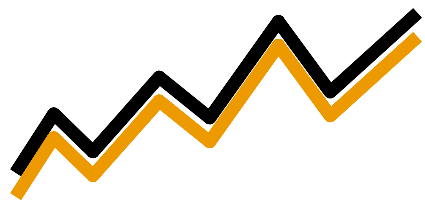
Il existe également des **fonds indiciels**, qui poursuivent le même objectif de **réplication d'un indice**. Contrairement aux ETF, cotés en continu en Bourse, ils se valorisent **une fois par jour**.

# Les ETF actifs

Un ETF actif est **géré par un professionnel** qui cherche à surperformer l'indice boursier, contrairement à un ETF passif qui se contente de le répliquer. Il vise à **battre la performance** d'un indice de référence grâce à une sélection ciblée des titres en portefeuille et une gestion qui s'adapte au contexte de marché.

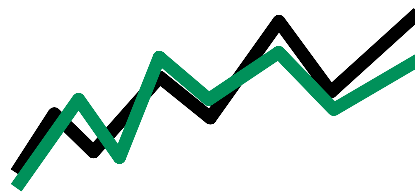
## ETF Passif

Répliquer la performance moyenne du marché en suivant un indice boursier



## ETF Actif

Battre le marché en sélectionnant des titres qu'on estime capables de surperformer le marché



- ✓ **Gestion dynamique** : un professionnel ajuste régulièrement le portefeuille pour saisir les opportunités et limiter les risques
- ✓ **Objectif de surperformance** : vise à battre l'indice de référence grâce à une sélection active des titres
- ✓ **Frais supérieurs** : des coûts de gestion plus élevés liés à l'analyse et à la gestion continue du fonds
- ✓ **Liquidité et flexibilité** : les ETF s'achètent et se vendent en temps réel comme une action, offrant une grande souplesse pour l'investisseur

# Les ETF ESG

Les ETF ESG intègrent des **critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)** dans leur sélection d'actifs. Ils visent à investir dans des entreprises **responsables**, respectueuses de l'environnement, aux bonnes pratiques sociales et avec une gouvernance transparente.

**E**

Environnement

Impact de l'entreprise pour préserver l'environnement



**S**

Social

Façons dont l'entreprise gère ses relations avec ses employés, fournisseurs, clients, etc.



**G**

Gouvernance

Manière dont l'entreprise est administrée et gérée



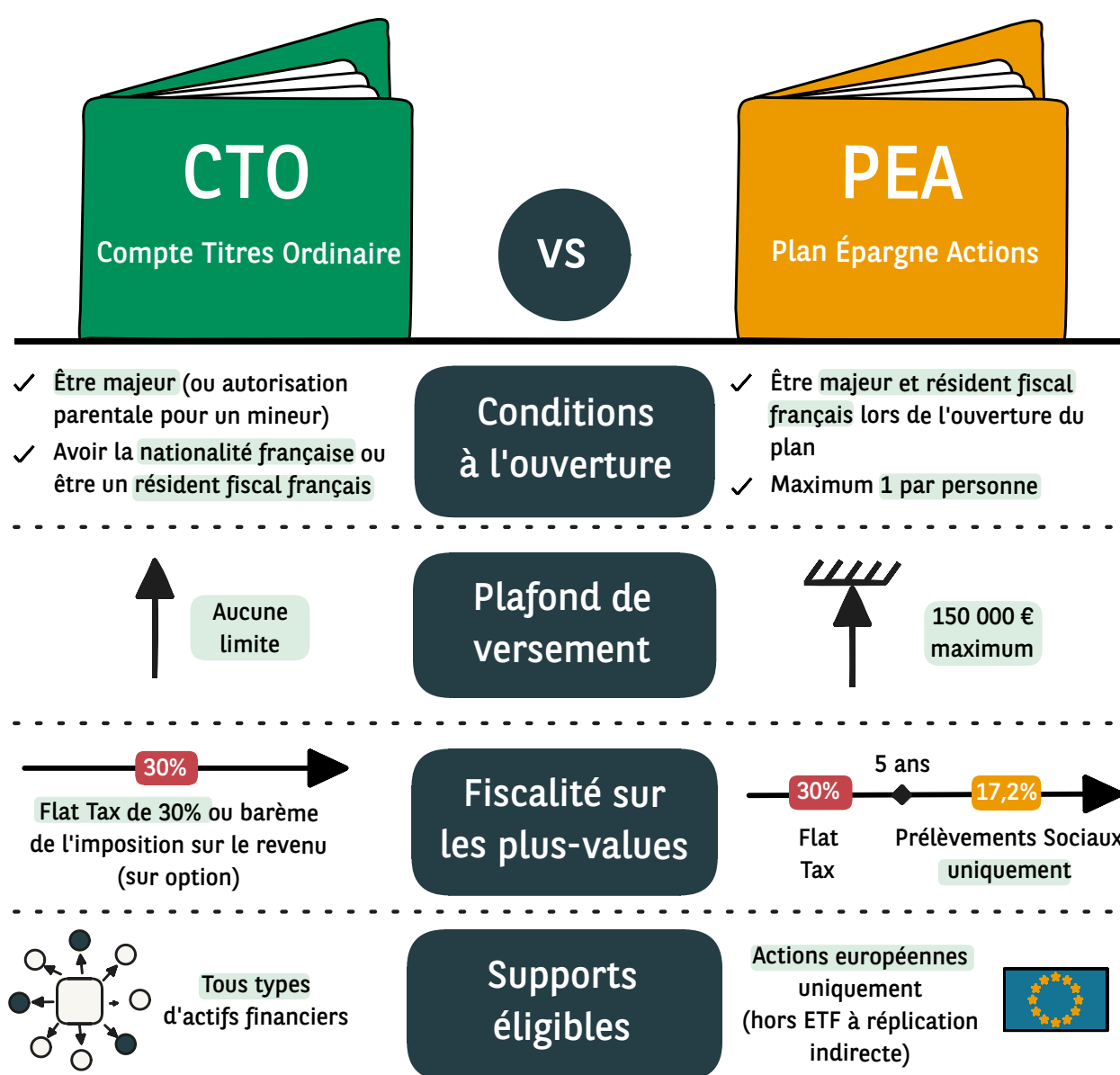
- ✓ **Intègrent des critères** environnementaux, sociaux et de gouvernance pour investir responsablement
- ✓ **Sélectionnent des entreprises vertueuses** en matière d'impact environnemental, bien-être social et transparence
- ✓ **Permettent de concilier** performance financière et engagement éthique durable



**BNP Paribas Asset Management** a lancé une gamme d'ETF ESG pour concilier performance financière et durabilité

# Les enveloppes pour investir

Pour investir en ETF, il faut **une enveloppe d'investissement adaptée à ses objectifs** : le **PEA** (Plan Epargne en Actions) et le **CTO** (Compte Titres Ordinaire) sont les enveloppes privilégiés. Elles sont **disponibles** auprès de sa banque ou d'un courtier spécialisé.

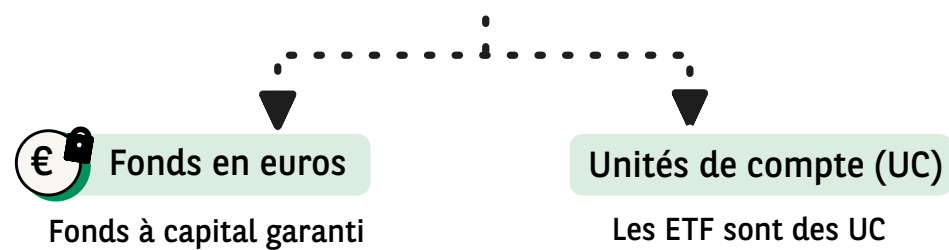


L'investissement en ETF est également accessible via des enveloppes stratégiques comme **l'Assurance-Vie**, **l'Épargne Salariale** et le **PER**.

# Les ETF en assurance vie

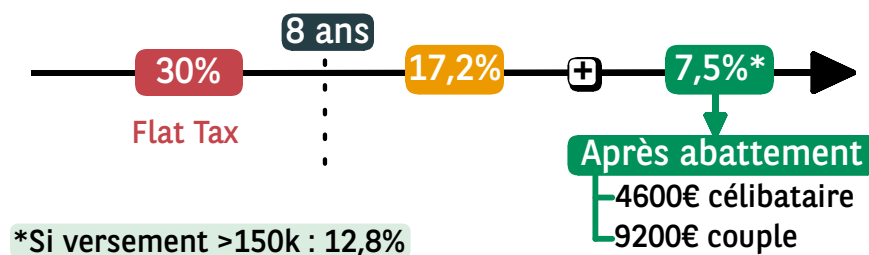
Les ETF en assurance vie permettent d'investir simplement en Bourse tout en profitant d'une **fiscalité avantageuse** (après 8 ans de détention) et de bénéficier des **avantages en cas de succession**.

## Supports d'investissement

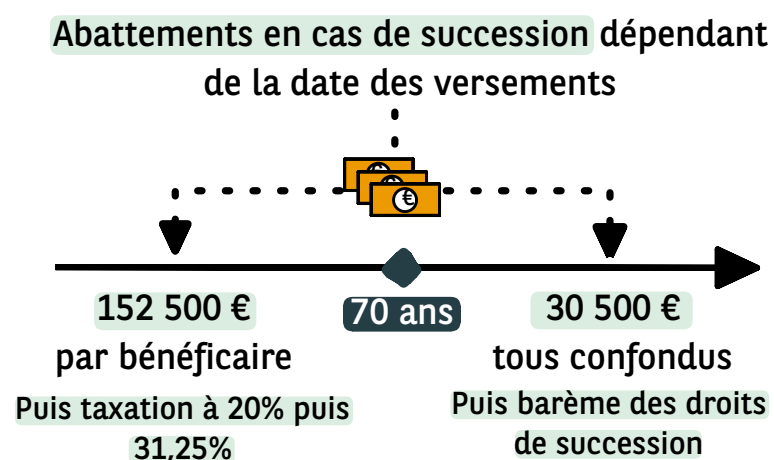


## Fiscalité sur les rachats Pour les primes versées depuis septembre 2017

La fiscalité sur les gains est plus avantageuse après 8 ans

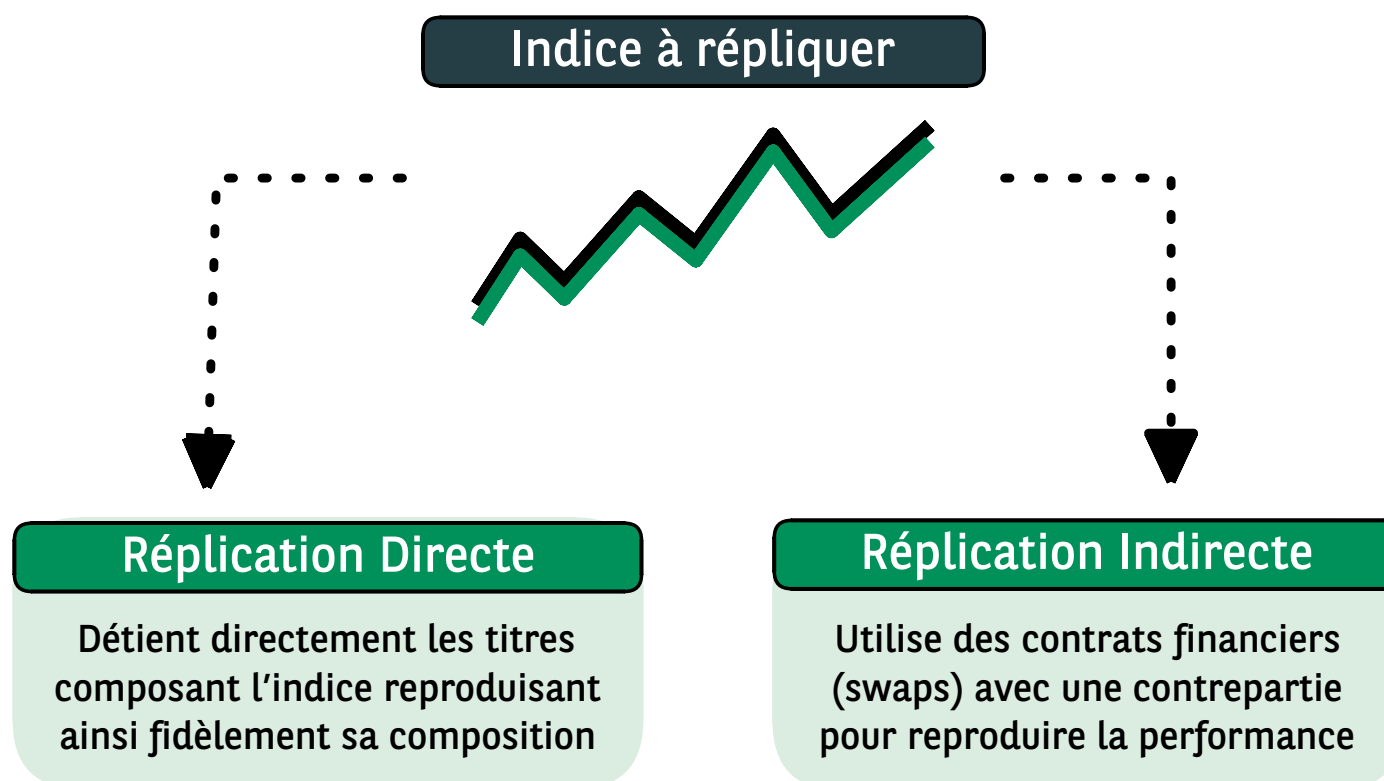


## Fiscalité en cas de décès Pour les contrats ouverts depuis novembre 1991



# Les ETF éligibles au PEA

Seules les actions européennes sont normalement éligibles au PEA. Cependant, grâce à la **réplication indirecte** utilisée par certains ETF, il est possible **d'accéder à des indices internationaux** tout en respectant ces critères d'éligibilité. Cette méthode de réplification permet donc d'élargir la diversification géographique des investissements **au sein du cadre du PEA.**

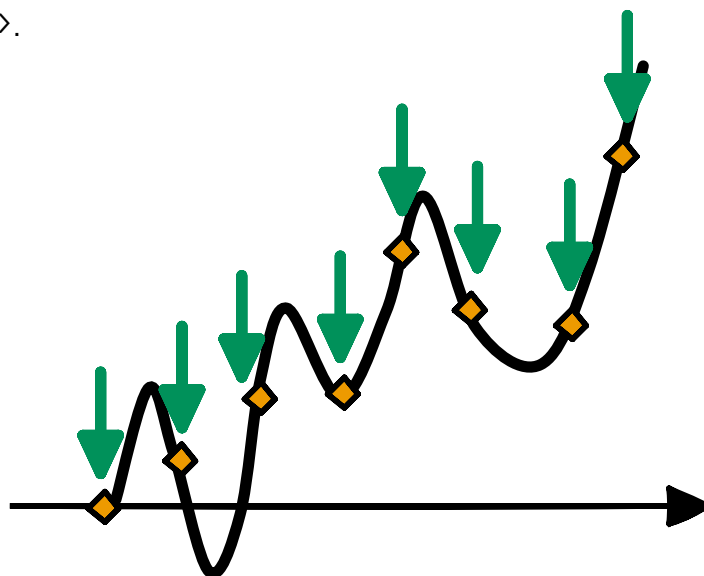


- ✓ **Permet d'investir dans des ETF internationaux** tout en bénéficiant des avantages du PEA
- ✓ **La fiche produit ou la documentation officielle** de l'ETF doit confirmer son éligibilité au PEA

# Comment investir sur le long terme ?

L'investissement progressif en ETF est une stratégie d'investissement qui consiste à investir **à intervalles réguliers** (généralement mensuellement) dans un ou plusieurs ETF, peu importe le prix, pour **lisser le coût d'achat** et **réduire l'impact de la volatilité** sur le long terme.

Cette stratégie est aussi connue sous le nom de DCA, pour Dollar Cost Averaging en anglais, que l'on peut traduire par « lissage du coût d'achat ».



## Les avantages de l'investissement progressif

- ✓ Réduit le risque lié au mauvais timing du marché en étalant les achats.
- ✓ Lisse le prix moyen d'achat en investissant régulièrement.
- ✓ Réduit le stress et facilite une approche disciplinée et automatisée de l'investissement.
- ✓ Adapté aux ETF diversifiés avec frais généralement bas.

Cette stratégie est aussi connue sous le nom de **DCA**, pour **Dollar Cost Averaging** en anglais, que l'on peut traduire par « lissage du coût d'achat ».

## Risques

La performance passée n'est pas un indicateur fiable des résultats actuels et futurs. Sauf mention contraire, les performances sont calculées après imputation des frais. Les opinions exprimées ici sont celles de l'auteur à la date de publication, sur la base des informations disponibles. Elles sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Ce document ne constitue pas un conseil en investissement.

Les investissements sont soumis aux fluctuations des marchés et aux autres risques inhérents à l'investissement dans des valeurs mobilières. La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent aussi bien diminuer qu'augmenter et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas leur mise de fonds initiale. Rien ne garantit que les objectifs de performance soient atteints.

Les compartiments actions peuvent être exposés à d'autres risques définis ci-dessous :

**RISQUE DE PERTE EN CAPITAL :** Les investissements réalisés dans les fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières. La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent varier à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le capital initialement investi dans la mesure où les stratégies décrites ci-dessus comprennent un risque de perte en capital.

**RISQUE DE MARCHÉ :** Il s'agit d'un risque général qui concerne tous les investissements. Le prix des instruments financiers est avant tout déterminé par les marchés financiers et par les perspectives de développement économique des émetteurs, qui sont eux-mêmes affectés par le contexte économique mondial et par les conditions économiques et politiques prévalant dans chacun des pays concernés.

## Disclaimer

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP96002, constituée sous forme de société par actions simplifiée, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832, et son site web : [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).

Le présent document a été rédigé et est publié par la société de gestion de portefeuille. Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue : ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ; ni un conseil d'investissement.

Le présent document se réfère à un ou plusieurs instruments financiers agréés et réglementés dans leur juridiction de constitution.

Aucune action n'a été entreprise qui permettrait l'offre publique de souscription des instruments financiers dans toute autre juridiction, excepté suivant les indications de la version la plus récente du prospectus des instruments financiers ou sur le site web (rubrique « nos fonds »), dans laquelle une telle action serait requise, en particulier, aux États-Unis, pour les ressortissants américains (ce terme est défini par le règlement S du United States Securities Act de 1933). Avant de souscrire dans un pays dans lequel les instruments financiers sont enregistrés, les investisseurs devraient vérifier les contraintes ou restrictions légales potentielles relatives à la souscription, l'achat, la possession ou la vente des instruments financiers en question.

Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé (DIC) et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question lorsque ceux-ci sont déjà disponibles.

Ces documents sont disponibles dans la langue du pays dans lequel l'organisme de placement collectif/instrument financier est autorisé à la commercialisation et /ou en anglais le cas échéant, sur le site suivant, rubrique « nos fonds » : [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille à la date de publication du document et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'a pas l'obligation de les tenir à jour ni de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché importantes, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial.

Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes.

Vous pouvez obtenir, en cliquant ici : [www.bnpparibas-am.fr/investisseur-professionnel/synthese-des-droits-des-investisseurs](http://www.bnpparibas-am.fr/investisseur-professionnel/synthese-des-droits-des-investisseurs) /un résumé des droits des investisseurs en français. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe peut décider de cesser la commercialisation des organismes de placement collectif/instruments financiers, dans les hypothèses visées par la réglementation applicable.

« L'investisseur durable d'un monde qui change » reflète l'objectif de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe d'inscrire le développement durable dans le cadre de ses activités, sans pour autant que tous les produits gérés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe ne relèvent de l'article 8, ayant une proportion minimale d'investissements durables, ou de l'article 9 du Règlement Européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Vous trouverez plus d'information sous le lien [www.bnpparibas-am.com/en/sustainability](http://www.bnpparibas-am.com/en/sustainability)

# Découvrir l'ensemble de nos ETF

January 2026 - Design: AM Creative Services - P2601028



**BNP PARIBAS**  
**ASSET MANAGEMENT**